



## SIVUCOP

Délibération 2023-019

**Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 18 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 18H00, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.**

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur- Seine	Michel DEBJAY	<input checked="" type="checkbox"/>	Cyril AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fabien AUFRECHTER	<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline PISICA	
	Anthony HERRY		Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick SAGET	<input checked="" type="checkbox"/>
	Laurent BAIVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de délégués : 6

Date d'affichage : 18/12/2023

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER  
CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération N° 2023-013 du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif du SIVUCOP pour l'exercice 2023,

**Vu** le budget primitif du SIVUCOP 2023,

**CONSIDERANT** que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 au chapitre 20, s'élevaient à 20 000€, le quart étant **5 000 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 au chapitre 21, s'élevaient à 30 000 €, le quart étant **7 500 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 au chapitre 23, s'élevaient à 3 360 191.67 €, le quart étant **840 047.92 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2024 les crédits d'investissement ci-après :

**Chapitre 20** : immobilisations incorporelles : 5 000 € pour les études nécessaires à certains travaux comme la création d'un réseau de vidéoprotection (maîtrise d'ouvrage, SPS...) et l'extension des réseaux de vidéoprotection comme suit :

- 2031-études - 5 000 €

**Chapitre 21** : immobilisations corporelles : 7 500 € pour des travaux sur le réseau de vidéoprotection, d'aménagement du centre opérationnel ou l'achat de matériel informatique et de mobilier comme suit :

- 21351-installations générales, agencements, aménagements des constructions - 3 750€
- 21838-matériel de bureau et matériel informatique - 2 500€
- 21848-mobilier - 1 875€
- 2188-autres immobilisations corporelles – 1 800€

**Chapitre 23** : 2315-immobilisations corporelles en cours - 840 047.92 € pour les travaux de fourniture et pose du matériel de vidéoprotection.

**S'ENGAGE** à voter au budget 2024 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Président,  
Michel DEBJAY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.*